

**RAPPORT
N° 2010/O2/150**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2010

REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p>RAPPORT DU PRESIDENT</p> <p>DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010

Le présent projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2010 répond aux objectifs suivants :

- Reprendre les résultats de l'exercice 2009 ;
- Procéder aux ajustements de crédits rendus nécessaires à ce stade de l'exécution budgétaire, ajustements permettant notamment de tenir compte des décisions ou des éléments intervenus depuis le vote du budget primitif ;
- Mettre en œuvre le règlement financier adopté par l'Assemblée de Corse¹ et en particulier l'article 8 du règlement qui prévoit un toilettage automatique des Autorisations de Programme et Autorisations d'engagement ;
- Rétablir une réalité comptable en procédant aux régularisations devant intervenir sur les amortissements déjà opérés jusqu'ici et en intégrant des provisions.

Ce projet de budget supplémentaire reprend donc les résultats du compte administratif 2009², un excédent global de clôture de 41 607 130,79 € (se décomposant en un déficit de la section d'investissement de 81 624 249,85 € et d'un excédent de la section de fonctionnement de 123 646 441,49 €) ainsi que des restes à réaliser de 6 603 207,18 € en recettes d'investissement (*soit, au final, après report, un excédent de 48 210 337,97 €*).

*

I - LES RECETTES

Les recettes nouvelles inscrites au Budget Supplémentaire s'élèvent à - 1 803 616,98 € et se ventilent, comme détaillé ci-après, en - 4,653 M€ en recettes d'investissement et 2,759 M€ en section de fonctionnement.

Les recettes totales de l'exercice se trouvent ainsi portées à 603,276 M€ (hors opérations d'ordre, amortissements et emprunt) et sont en légère diminution, - 0,3%, par rapport à celles inscrites au budget primitif 2010 (605,079 M€).

Ces évolutions de recettes correspondent essentiellement à :

- En section d'investissement :
 - Un ajustement de la prévision du FCTVA de 1,542 M€ (le montant définitif des réalisations 2009 n'étant pas connu au moment de l'élaboration du budget primitif) ;

¹ Cf. délibération n° 10/079 AC du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse.

² Cf. délibération n° 10/081 AC du 24 juin 2010 portant approbation du compte administratif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2009.

- Une diminution des prévisions de recettes dans le cadre des programmes contractualisés (PEI essentiellement) pour tenir compte des restitutions de crédits faites en dépenses (- 1,1 M€ sur le secteur du Patrimoine, - 0,860 M€ sur le secteur des infrastructures ; - 5,674 M€ sur le secteur des constructions universitaires) ;
 - Une appréciation des prévisions de recettes sur le PEI de 0,9 M€ sur le secteur des TIC ;
 - Un remboursement de subvention de l'ODARC pour 0,119 M€.
- En section de fonctionnement :
Il s'agit essentiellement de la prise en compte des notifications³ intervenues depuis l'adoption du budget primitif : + 1,719 M€ au titre de la TIPP (26 points), - 0,969 M€ au titre de la DGF, - 0,177 M€ sur la DGD, + 0,855 M€ au titre des allocations compensatrices, + 0,102 M€ au titre de la fiscalité directe.

A ces modifications s'ajoutent, pour ne citer que les prévisions les plus significatives, une augmentation de 0,6 M€ de la prévision en matière de FSE, de 0,5 M€ sur les participations aux travaux routiers, 0,282 M€ de remboursement de subvention à la CTC par le COSSCRC ainsi que divers ajustements budgétaires.

Ces prévisions de recettes (hors opérations d'ordre, amortissements et emprunt) viennent s'ajouter aux recettes reportées au compte administratif, comme le retrace le tableau suivant :

	Recettes reportées au CA 2009	Recettes nouvelles inscrites au BS	Total des recettes
Investissement	6 603 207,18 €	-4 563 257,98 €	2 039 949,20 €
Fonctionnement	0,00 €	2 759 641,00 €	2 759 641,00 €
Total	6 603 207,18 €	-1 803 616,98 €	4 799 590,20 €

(Recettes hors emprunt, recettes d'ordre et amortissement)

II - LES DEPENSES

Le présent projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2010 propose une inscription de crédits supplémentaires, toutes sections confondues, de 9,014 M€ portant les dépenses totales de l'exercice à 755,515 M€ hors dépenses d'ordre, soit une progression de + 1,2 % par rapport à celles votées au budget primitif.

L'ensemble des inscriptions proposées en section d'investissement et en section de fonctionnement se décompose comme ci-après :

³ Notifications transmises par les services de l'Etat, non portées à notre connaissance au moment de l'élaboration du budget primitif (impôts directs, allocations compensatrices, TIPP et DGF)

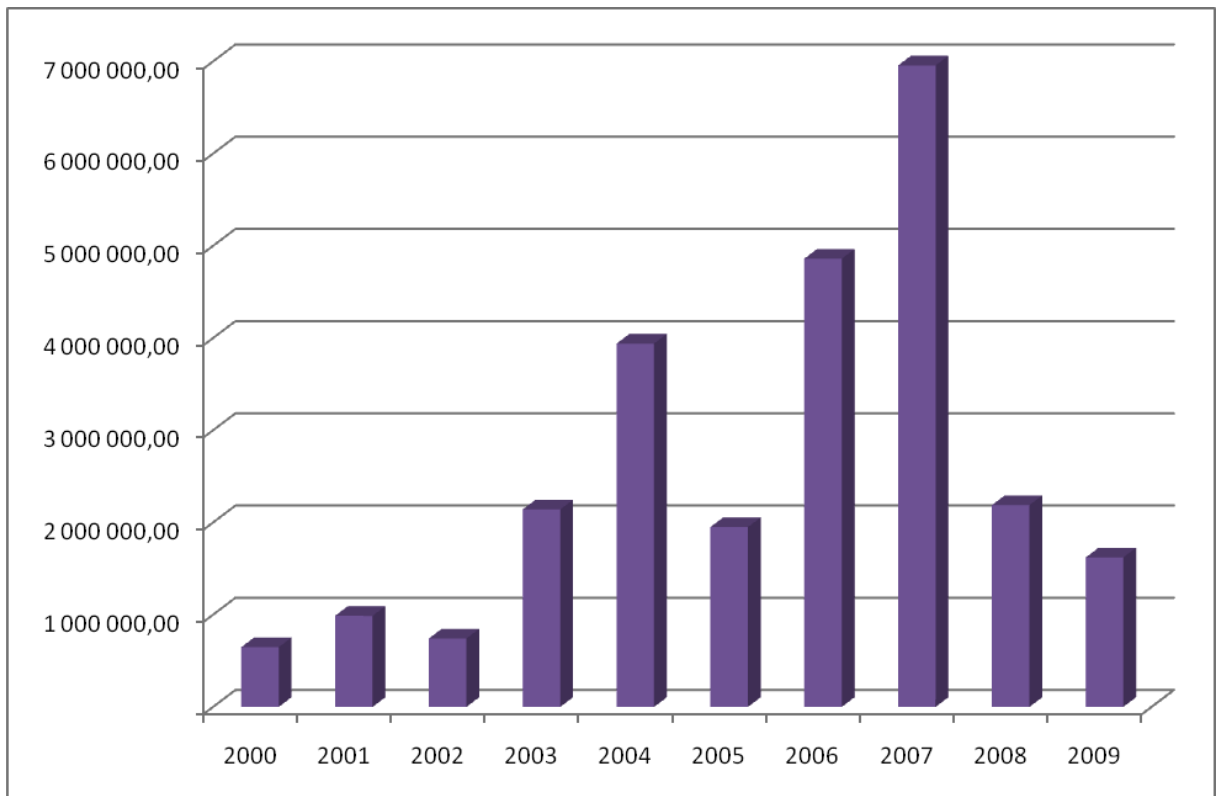
Projet de BS pour l'exercice 2010 (dépenses)

Secteur	AP	CP	AE	CPF
Equipements hydrauliques	-1 206 644,37 €	0,00 €		
Action économique / Energie	-7 876 528,43 €	1 428 000,00 €	976 529,00 €	-127 000,00 €
Agriculture	18 000,00 €	1 207 000,00 €	144 618,00 €	144 618,00 €
Tourisme	0,00 €	0,00 €		
Transports	0,00 €	0,00 €	318,00 €	318,00 €
Environnement	-544 964,75 €	488 914,00 €	963 675,31 €	1 274 000,00 €
Total Agences Offices	-9 610 137,55 €	3 123 914,00 €	2 085 140,31 €	1 291 936,00 €
Réseau ferré	-949 482,05 €	-1 790 339,00 €	4 957 375,09 €	4 981 000,00 €
Routes nationales	-5 534 488,01 €	-111 004,00 €	375 446,11 €	500 000,00 €
Routes départementales	0,00 €	0,00 €		
Ports et aéroports	-432 920,22 €	-3 290 000,00 €		
Total infrastructures	-6 916 890,28 €	-5 191 343,00 €	5 332 821,20 €	5 481 000,00 €
Constructions scolaires	-58 873,56 €		-158,84 €	
Affaires scolaires	-47 798,03 €	11 734,00 €		
Enseignement supérieur	2 339 999,97 €	-7 680 000,00 €	1 041 737,00 €	1 481 420,00 €
Langue et Culture Corse			-5 336,58 €	
Formation professionnelle	211 616,00 €	211 616,00 €	532 017,57 €	4 155 464,00 €
Total Formation Enseignement supérieur	2 444 944,38 €	-7 456 650,00 €	1 568 259,15 €	5 636 884,00 €
Ingénierie Bâtiments	-49 371,40 €	-1 680 000,00 €	-50 086,44 €	
Aménagement et Développement	-3 032 247,26 €	3 751 542,00 €	-173 016,86 €	14 500,00 €
Sports et jeunesse	0,00 €	0,00 €	673 976,82 €	1 050 000,00 €
Patrimoine	-1 225 601,76 €	-1 724 000,00 €	-30 149,58 €	207 000,00 €
Culture	12 072,37 €	83 500,00 €	2 575 714,45 €	657 966,00 €
Finances	100 000,00 €		100 000,00 €	411 615,74 €
Administration générale	64 999,55 €	65 000,00 €	-1 414 561,33 €	941 500,00 €
Personnel				428 000,00 €
Juridique			309 999,14 €	310 000,00 €
Documentation				
Communication			-196 167,81 €	250 000,00 €
CE/AC/CES			77 022,00 €	77 022,00 €
Affaires européennes	-833 985,99 €	155 985,00 €	-99 938,18 €	20 000,00 €
Systèmes Information Géographique		1 248,00 €		
Œuvres sociales			-123 209,00 €	-123 209,00 €
MITIC	1 983 885,57 €	1 160 000,00 €		71 000,00 €
Total	-17 062 332,37 €	-7 710 804,00 €	10 635 803,87 €	16 725 214,74 €

A - Sur la section d'investissement

Le présent projet de budget supplémentaire fait apparaître en section d'investissement une inscription globale d'autorisations de programme d'un montant de - 17,062 M€ (- 6,3 % par rapport à l'inscription faite au budget primitif) ce qui porte le montant total des autorisations de programme pour l'exercice 2010 à 254,2 M€ (montant incluant un toilettage des autorisations de programme).

En effet, un toilettage des AP a été opéré en application du règlement budgétaire et financier. Ce dernier a permis ainsi d'annuler près de 26,032 M€ d'AP se répartissant par exercice de la façon suivante :



Les AP se décomposent donc d'un toilettage de 26,032 M€ et d'inscriptions nouvelles à hauteur de 8,970 M€.

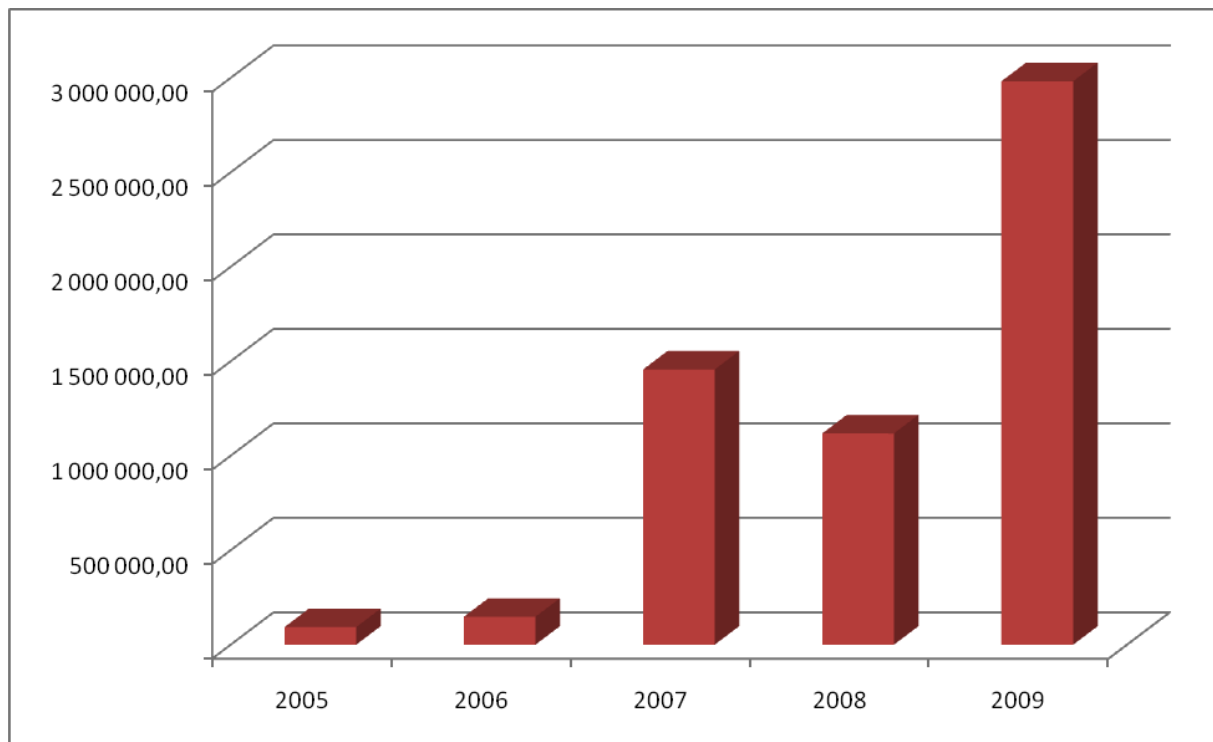
En ce qui concerne les crédits de paiement, ils s'élèvent à - 7,711 M€ (- 2,4 % par rapport au budget primitif) ce qui porte le montant total des CP d'investissement à 307,2 M€.

Ces inscriptions portent l'écart AP/CP à près de 609,8 M€, écart qui correspond à un taux de couverture d'un peu moins de trois années.

B – Sur la section de fonctionnement

En matière de crédits de fonctionnement, les propositions nouvelles en matière d'autorisations d'engagement s'élèvent à 10,636 M€ (+ 0,9 % par rapport au BP 2010) à rapprocher de l'inscription de 346,676 M€ faite au budget primitif 2010, soit pour l'ensemble de l'exercice 2010 une prévision d'AE de 357,312 M€. Ces 10,636 M€ intègrent un toilettage des autorisations d'engagement à hauteur de 5,796 M€ et des inscriptions nouvelles pour 16,432 M€.

Le toilettage des autorisations d'engagement par exercice est représenté par le graphique ci-après :



En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, une inscription nouvelle d'un montant de 16,725 M€ est proposée (+ 3,9 % par rapport au budget primitif) portant le montant total des crédits de fonctionnement à 448,332 M€.

L'écart AE/CP prévisionnel, compte-tenu des inscriptions opérées, s'établit ainsi pour l'exercice 2010 à près de 27,6 M€.

C - Eléments d'analyse par secteurs d'intervention⁴ :

Par secteurs d'intervention, les remarques suivantes peuvent être faites :

1. Agences et offices :

- a. Action économique / Energie : Le projet de budget supplémentaire intègre pour ce secteur le transfert du secteur de l'énergie à compter du 1^{er} octobre à l'office de l'environnement ainsi que le transfert vers le secteur de l'enseignement supérieur de certaines mesures du programme C2E (Corse Esprit d'Entreprise) qui doit favoriser la mobilité des étudiants et l'insertion des diplômés.
 Pour ce qui concerne l'action économique, un toilettage très important des AP (près de 8 M€) a été opéré et une restitution de 0,3 M€ est opérée en section de fonctionnement afin de résorber les excédents constatés à l'agence, de plus, un transfert de 0,331 M€ est effectué vers l'office de l'environnement en AE et CP pour prendre en charge les frais de personnel des agents transférés du secteur de l'énergie ainsi qu'une partie des frais de structure.
 Pour ce qui concerne le secteur de l'énergie, une inscription de 2,1 M€ est proposée en AP et de 2 M€ pour les CP correspondants (dont 1 M€ de FEDER).

⁴ Cf. la délibération de programme qui détaille les nouvelles opérations inscrites et affectées ainsi que celles ayant fait l'objet d'un toilettage.

- b. Agriculture : Les crédits inscrits en fonctionnement en AE et CP sont à destination du Syndicat mixte d'abattage pour 0,065 M€ (subvention exceptionnelle à la SARL « A tumbera » pour combler le déficit en 2006 des sociétés gérant les abattoirs de Cutili et Bastelica) et vers le CREPAC pour 0,080 M€. En investissement, les crédits demandés correspondent à un ajustement rendu nécessaire au regard des justificatifs apportés par l'ODARC sur ses arrêtés d'investissement.
 - c. Environnement : En investissement, un toilettage important a été opéré. Les crédits demandés correspondent aux paiements sur arrêtés justifiés par l'Office (dont l'opération grand site Ajaccio Parata/Sanguinaires). En fonctionnement, les demandes d'AE et de crédits correspondent toutes à des demandes pour des dépenses d'intervention : abondement de l'enveloppe attribuée au PNRC (114 K€), aides exceptionnelles au fonctionnement des prud'homies (163 K€), crédits consacrés aux points info énergie (190 K€), la mise à jour du PIEDMA (100 K€), l'étude relative à la mise en œuvre de la trame verte et bleue (50 K€), le financement du Groupement Européen de Coopération Territoriale PMIBB (50 K€), le plan climat (90 K€).
 - d. Transports : Une correction a été apportée sur la dotation de continuité territoriale en AE et CPF suite à sa notification par les services de l'Etat.
2. *Aménagement et Développement* : En investissement, un toilettage important a été réalisé et 2,2 M€ d'AP nouvelles sont inscrites (2 au titre des chartes urbaines et 0,2 au titre de la forêt) ainsi que des crédits à hauteur de 3,8 M€, crédits qui n'avaient pas pu être inscrits au moment de l'élaboration du BP. Enfin, 51 541,50 € sont inscrits afin de procéder à la remise gracieuse du titre émis à l'encontre de la commune de Piedicroce (versement de subvention suite à la non-réalisation de la construction d'une école), du fait des difficultés financières rencontrées par la commune.
3. *Infrastructures de transport* :
- a. Réseau ferré : En plus du toilettage opéré sur les AP, ce secteur restitue des crédits en raison des difficultés rencontrées dans les marchés de construction des nouveaux autorails et d'acquisition des locotracteurs et de retards pris dans la notification de certains marchés d'études. En fonctionnement les AE et CP correspondants demandés concernent la prolongation de la DSP ferroviaire.
 - b. Ports et aéroports : Les AP concernent exclusivement le toilettage effectué par le secteur. Des crédits importants sont également restitués du fait d'appels d'offres infructueux, de report du lancement de certaines opérations. A l'inverse, on peut noter que 1,070 M€ ont été inscrits en crédits pour permettre le règlement du protocole transactionnel voté par l'Assemblée de Corse le 25 juin 2010 pour le môle croisière.
 - c. Routes : Un toilettage important a été effectué par ce secteur. Un transfert de 500 K€ a été opéré de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour financer le jugement intervenu pour

l'annulation par la Collectivité du lot n°8 de Borgo Vescovato. Par ailleurs, sur le secteur des routes de corse du sud, près de 5 M€ de CP sont restitués pour des opérations connaissant du retard (déviation de Propriano, Boulevard urbain sud de Porto-Vecchio, créneaux de Petreto et Casalabriva...). Il faut noter également que 100 K€ ont été inscrits afin de procéder à l'annulation du titre émis à l'encontre de la SCI Sognu di Rena suite au jugement du tribunal administratif de Bastia en date du 1/4/2010.

4. *Formation, Enseignement supérieur et Recherche* : Les inscriptions significatives opérées sur ce secteur concernent :
 - a. *Le secteur de la formation professionnelle* : Les crédits n'ayant pu être inscrits au BP, 4,155 M€ sont demandés en crédits de fonctionnement correspondant à la formation des demandeurs d'emploi (solde convention AFPA pour 2,535 M€) ainsi qu'à l'apprentissage (solde conventions pour 1,965 M€).
 - b. *Le secteur de l'enseignement supérieur* : En section d'investissement, les demandes comportent surtout une restitution de 10 M€ de CP au titre des constructions universitaires. En fonctionnement, le AE et CP intègrent le transfert de mesures du dispositif C2E, la mise en place d'un nouveau programme d'aide à la réussite étudiante, l'aide apportée par la CTC à l'Université pour acquérir un terrain dans le cadre du projet Stella Mare.
5. *Ingénierie du bâtiment* : En investissement, on notera l'importante restitution de crédits du fait de la non réalisation ou du retard pris dans certaines opérations.
6. *Sports* : Une AE de 900 000 € est demandée au titre du financement des clubs sportifs de haut niveau ainsi que les crédits de fonctionnement correspondants. Les crédits comportent également l'abondement des crédits du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse, pour couvrir les AE déjà inscrites au BP.
7. *Patrimoine* : Ce secteur a procédé à un toilettage important de ses AP et AE et propose en investissement des redéploiements d'AP. Ce secteur propose également une restitution importante de crédits d'investissement du fait de retards constatés dans la réalisation de grosses opérations telles que les chapelles à fresque (2^{ème} et 3^{ème} tranche), opérations gérées en conventions de mandat, la rénovation de la citadelle de Corte et la construction du CCPOM de Calvi. Les crédits demandés sur la section de fonctionnement se répartissent en 125 000 € pour le Musée de la Corse, 74 500 € au titre des engagements contractuels pris avec la ville d'Ajaccio ainsi que 7 000 € pour diverses subventions.
8. *Culture* : Au-delà du toilettage, 3,1 M€ d'AE sont demandées pour financer la convention triennale Via Stella (2 M€ d'AE et 0,225 M€ de CP) pour la période 2010-2013 ainsi que le solde de quote-part non versé par l'Office de l'Environnement à Via Stella (0,140 M€), abonder la dotation allouée au Conservatoire de musique et de danse de Corse (0,067 M€), financer la

contribution initiale de 150 K€ de la CTC en tant que membre fondateur de l'EPCC gérant le Centre d'Art Polyphonique de Corse.

9. *Affaires européennes et coopération* : Les crédits proposés en investissement correspondent à la clôture des opérations engagées dans le cadre du programme INTERREG IIIA ; en fonctionnement, les demandes correspondent à des crédits d'assistance technique sur le programme France Italie Maritime.
10. *Administration générale* : Un toilettage important des AE a été effectué. Les crédits demandés en fonctionnement correspondent à un ajustement des crédits de ce secteur, les inscriptions au BP étant insuffisantes, dont 320 K€ pour les taxes foncières, 170 K€ pour les marchés de véhicules, 140 K€ pour le gardiennage et 125 K€ sur le marché de transport des agents.
11. *CE / AC / CES* : Les crédits inscrits en fonctionnement correspondent à un réajustement des crédits consacrés à la formation des élus.
12. *Juridique* : Les crédits inscrits en fonctionnement sont au titre du marché de prestations juridiques lancé par la Collectivité.
13. *Communication* : Un abondement des crédits de fonctionnement de 250 K€ est effectué, crédits qui n'avaient pas pu être inscrits au moment de l'élaboration du budget primitif.
14. *MITIC* : Au-delà des toilettages effectués en AP et AE, une AP nouvelle est proposée au titre de la gestion de la subvention globale FEDER de 2 M€. Les crédits de fonctionnement demandés correspondent quant à eux à la redevance du câble sous-marin Corse-Continent.
15. *Œuvres sociales* : La dotation de fonctionnement du COSSCRC est réduite en AE et CP pour tenir compte des excédents de trésorerie importants que détient la structure fin 2009 (- 123 K€).
16. *Finances* : Une enveloppe de dépenses imprévues est constituée en fonctionnement (AE et CP de 100 K€) et en investissement (AP de 100 K€).

Une enveloppe de crédits de 312 K€ est également proposée pour :

- a. Procéder à l'annulation de titres sur exercice antérieur (suite à des erreurs matérielles ou perçus à tort par la Collectivité)
- b. Procéder à l'admission en non valeur des titres suivants :

ADMISSION EN NON VALEUR (compte 654)

N° TITRE	EXERCICE	TIERS	MONTANT €	MOTIF ADMISSION EN NON VALEUR
454	1992	INTERLIGNE	9 146,94	Créance irrécouvrable Poursuites exterieures negatives
457	1992	PHARMA DIFFUSION	8 994,49	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
486	1992	SARL SAMARCELLI	2 210,51	Créance irrécouvrable Poursuites exterieures negatives
540	1994	EDITIONS GERONIMO	4 573,47	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
8	1997	SIEMBAL	42 685,72	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
590	1997	CORSE RADIO TV	4 924,10	Créance irrécouvrable Poursuites exterieures negatives
209	2000	KALLIFORM	1 102,51	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
361	2001	KALLIFORM	46 691,17	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
362	2001	KALLIFORM	119 325,05	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
360	2001	FAFEA-CDJA Corse-du- Sud	6 761,88	PVP Demande Renseignements Negative
397	2004	BUREAU INESTENE	1 969,18	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
211	2000	SARL CASTA	2 134,29	PVP Demande Renseignements Negative
485	2003	HAUSS Alain	1 014,01	NPAI Demande Renseignements Negative
TOTAL			251 533,32	

III - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Pour fiabiliser les comptes de la Collectivité des provisions à hauteur de 800 000 € vous sont proposées dans le présent projet de budget supplémentaire. Ces provisions correspondent à une demande indemnitaire dans le cadre du marché de la RN 196 pour le créneau de dépassement de Casalabriva.

Enfin, ce projet de budget supplémentaire permet de porter toutes les corrections nécessaires sur les amortissements opérés par la Collectivité dans le cadre de la gestion de ses immobilisations depuis le 1^{er} janvier 2005. Ainsi près de 16 M€ sont inscrits pour permettre les corrections des amortissements opérés jusqu'ici ; en contrepartie, 9,4 M€ sont inscrits au titre de la neutralisation. Enfin, 7,4 M€ ont été inscrits en dépenses et recettes afin d'ici la fin de l'année, traiter les frais d'études et les basculer sur des comptes de constructions ou d'installations et matériel techniques quand ces études ont donné lieu à des travaux.

*

CONCLUSION

Compte tenu de tous les éléments constituant ce projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2010, il vous est proposé de procéder à l'annulation en totalité de l'emprunt inscrit au budget primitif d'un montant de 36,492 M€. Cette annulation de l'emprunt inscrit au BP 2010 est de nature à améliorer les marges de manœuvre de la Collectivité en matière de stratégie d'endettement.

Ce projet de budget supplémentaire conserve une structure stable par rapport à celle observée au budget primitif notamment en matière de ratio investissement / fonctionnement, ratio qui s'établit, hors dotation de continuité territoriale, à 54/46 (56,3 /43,7 au BP).

Il faut toutefois noter que, du fait des opérations de fiabilisation comptable intégrées dans ce projet de budget supplémentaire, le virement à la section d'investissement est diminué de 21,3 M€ et porté par conséquent à 92,9 M€.

* * *
*

Telles sont les grandes lignes du Projet de Budget Supplémentaire que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2010

SEANCE DU

L'An deux mille dix et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,
- VU** la délibération n° 09/257 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2009 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2010,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 10/081 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du compte administratif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2009,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PRECISE que les résultats de l'exercice 2009 sont repris au sein du budget supplémentaire, à savoir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 123 231 380,64 €,
- un déficit de la section d'investissement de 81 624 249,85 €.

PRECISE que l'excédent de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement et que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2009, un excédent global de clôture de 41 607 130,79 €.

PRECISE que les recettes restant à réaliser portées à la section d'investissement s'élèvent à 6 603 207,18 €, soit un excédent final de 48 210 337,79 €.

Compte administratif 2009 - Restes à réaliser en recettes

Fonction	Compte	Prog.	N° présage	Libellé opération	Montant restant à réaliser	Convention PEI	Observations
821	1311	R1211	4690	RN 193 Déviation de Bocognano	2 796 319,46 €	CPER 2000-2006	Arrêté n° 04/0466 du 5 juillet 2004
812	1311	R1411	8430	Renouvellement des voies ferrées sur 100 Km (4 ^{ème} tranche)	1 106 040,00 €	CPER 2000-2006	Arrêté n° 07/0542 du 11 octobre 2007
812	1318	R1411	30301	Renouvellement des voies ferrées sur 100 Km TC3 (5 ^{ème} tranche)	1 184 960,00 €	PEI 2	Arrêté n° 07/612 du 8 novembre 2007
821	1318	R1211	5573	RN 196 - Pont d'Abra	1 515 887,72 €	PEI 1	Arrêté n° 05/211 du 20 mai 2005

Total des recettes restants à réaliser	6 603 207,18 €
--	----------------

ARTICLE 2 :

ADOPTÉ le Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2010, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération (le rapport de présentation, le document comptable - Annexe I -, la délibération de programme - Annexe II -) :

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	90 841 738,67	90 841 738,67	74 013 445,85	88 779 019,59	16 828 292,82	2 062 719,08
Fonctionnement	12 187 933,82	12 187 933,82	17 525 214,74	2 759 641,00	-5 337 280,92	9 428 292,82
TOTAL	103 029 672,49	103 029 672,49	91 538 660,59	91 538 660,59	11 491 011,90	11 491 011,90

Montants exprimés en euros

ET

PRECISE que le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes sur la section d'investissement s'élève à - 17 062 332,37 € (compte tenu des annulations, transferts et réaffectations) et que les autorisations d'engagement nouvelles sur la section de fonctionnement s'élèvent à 10 635 803,87 € (compte tenu des annulations, transferts et réaffectations).

Le détail de ces actions et programmes, qui fait l'objet de l'annexe II (délibération de programme), est approuvé.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'annulation des titres dont le détail figure ci-après :

ADMISSION EN NON VALEUR (compte 654)

N° TITRE	EXERCICE	TIERS	MONTANT €	MOTIF ADMISSION EN NON VALEUR
454	1992	INTERLIGNE	9 146,94	Créance irrécouvrable Poursuites exterieures negatives
457	1992	PHARMA DIFFUSION	8 994,49	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
486	1992	SARL SAMARCELLI	2 210,51	Créance irrécouvrable Poursuites exterieures negatives
540	1994	EDITIONS GERONIMO	4 573,47	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
8	1997	SIEMBAL	42 685,72	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
590	1997	CORSE RADIO TV	4 924,10	Créance irrécouvrable Poursuites exterieures negatives
209	2000	KALLIFORM	1 102,51	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
361	2001	KALLIFORM	46 691,17	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
362	2001	KALLIFORM	119 325,05	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
360	2001	FAFEA-CDJA Corse-du- Sud	6 761,88	PVP Demande Renseignements Negative
397	2004	BUREAU INESTENE	1 969,18	Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire
211	2000	SARL CASTA	2 134,29	PVP Demande Renseignements Negative
485	2003	HAUSS Alain	1 014,01	NPAI Demande Renseignements Negative
TOTAL			251 533,32	

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à la remise gracieuse du titre émis à l'encontre de la commune de Piedicroce (versement de subvention suite à la non-réalisation de la construction d'une école), du fait des difficultés financières rencontrées par la commune.

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'annulation du titre émis à l'encontre de la SCI Sognu di Rena suite au jugement du tribunal administratif intervenu le 1^{er} avril 2010.

MANDATS POUR ANNULATION DE TITRES EXERCICE ANTERIEUR					
Motifs	CODE TIERS	N° TITRE	MONTANT DE L'ANNULATION	IMPUTATION D'ORIGINE	SECTION
Jugement TA du 1er avril 2010 déchargeant la SCI USOGNU du titre émis par la CTC pour la participation aux travaux d'un giratoire sur la RN198	N11185	171	100 000,00 €	908-821-2315-R1212	I
Remise gracieuse accordée à la commune de Piedicroce	216	249	51 541,50 €	905-53-20414-R3411	I

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'annulation des titres sur exercice antérieur dont la liste figure ci-après :

COMPTE 673 : TITRES A ANNULER SUR EXERCICE ANTERIEUR

Motifs	CODE TIERS	N° TITRE	MONTANT DE L'ANNULATION	IMPUTATION D'ORIGINE	SECTION
Avoir N° 2005*9005*1*05*0156 Annulation facture ONF	N03705	270	703,38 €	939-7023	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	5282	1474	14,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	9204	772	41,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N04608	320	53,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N04608	149	276,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	6980	1009	55,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	7987	1014	66,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	5091	1003	77,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	12699	39	84,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N05029	327	140,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	3874	1321	211,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N03636	319	245,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N03636	418	75,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N04309	1466	415,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N04309	848	2 993,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N04309	998	3 656,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	N04309	1154	2 408,00 €	641-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	6978	531	226,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	6978	1146	52,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	6978	1328	49,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	6978	1473	59,00 €	941-7364	F
Erreur codification DGI - CTC non bénéficiaire	6978	1016	106,00 €	941-7364	F
Avoir N° 5150001845/24255 Annulation facture ONF	N03705	343	600,00 €	939-7022	F
Erreure matérielle Titre redevance WIMAX 2009	N05515	28	12 872,00 €	935-7581	F
Erreur Paierie	1966	1499	15 628,00 €	938-821-7718	F
TOTAL			41 104,38 €		

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à la constitution d'une provision de 800 000 €, somme qui correspond à une demande indemnitaire (T.A. de Bastia) dans le cadre du marché de la Route Nationale 196 pour le créneau de dépassement de Casalabriva (rejet de la candidature Lopez/Spanu).

ARTICLE 7 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse, suite à la reprise de l'inventaire, à procéder aux régularisations des écritures d'amortissements sur les exercices 2005 à 2009.

ARTICLE 8 :

APPROUVE l'état de la dette propre au 31/12/2009 corrigé, suite à une erreur matérielle, tel qu'il figure en annexe du document comptable du budget supplémentaire pour l'exercice 2010.

ARTICLE 9 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI